



Commission Administrative Paritaire Départementale du 3 avril 2015

Déclaration liminaire du SNUDI FO

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Mesdames et messieurs les membres de la CAPD,

Cette CAPD se tient à la veille d'une grande journée de grève nationale interprofessionnelle et au lendemain des élections départementales qui ont témoigné du rejet de la politique gouvernementale d'austérité et de destruction des acquis et des droits.

La grève du 9 avril est appelée par FO, la CGT, la FSU et SUD contre la politique d'austérité, contre le pacte de responsabilité, la loi Macron et la réforme territoriale.

L'austérité touche tous les salariés, ceux de l'Education nationale ne sont pas épargnés !

Dans l'Education nationale, le pacte de responsabilité,

- C'est le blocage des salaires, depuis maintenant 5 ans avec le gel du point d'indice, la stagnation des indemnités (ISSR, ISAE,...) et celle du taux de passage à la Hors Classe...
- C'est la non création des postes à hauteur des besoins pour abaisser les effectifs par classe ;
- C'est le refus de recruter des listes complémentaires pour combler la pénurie cruelle de remplaçants, aggravant les conditions de travail dans toutes les classes et celles des titulaires remplaçants formation continue en particulier dans notre département ;
- C'est l'amplification de l'extinction des RASED ;
- C'est l'injuste refonte de l'Education prioritaire ;
- C'est la baisse des crédits de fonctionnement ou pédagogiques pour les écoles...

Dans l'Education nationale, la réforme territoriale, c'est la refondation de l'école et les décrets Peillon-Hamon sur les rythmes scolaires, autant de contre réformes qui éclatent, désorganisent et territorialisent l'école de la République, plaçant les enseignants sous la tutelle directe des élus locaux et des groupes de pression

L'exemple actuel de la situation marseillaise n'est que la conséquence au niveau local de cette politique désastreuse.

Le 9 avril, les enseignants seront donc massivement en grève pour bloquer cette politique d'austérité et pour exiger

- **l'augmentation des salaires**
- **la suspension de l'application des décrets Peillon et Hamon qui doivent être abrogés et la défense des statuts**
- **la création des postes nécessaires**

Concernant les points à l'ordre du jour de cette CAPD :

► **Permutations informatisées**

C'est encore une année noire pour les collègues qui ont participé aux opérations de permutations informatisées. Les résultats nationaux sont encore plus catastrophiques que l'an dernier et particulièrement dans les Bouches du Rhône où le taux de satisfaction est bien en dessous du taux national.

Des milliers de collègues se demandent – alors qu'ils souhaitent muter depuis quatre ans et n'ont toujours pas obtenu leur permutation – comment ils vont pouvoir rejoindre leur famille ? Certaines demandes de permutations d'un département vers un autre n'ont eu aucune satisfaction depuis plus de 6 ans ! Quel espoir les collègues peuvent-ils encore avoir ? De nombreux collègues du département vont donc encore à la rentrée prochaine, se retrouver dans des situations difficiles voire impossibles, loin de leur famille, de leur conjoint et parfois de leurs enfants. Certains seront de nouveau contraints de demander une mise en disponibilité pour éviter cette séparation ou un temps partiel pour la limiter, sans aucune garantie de pouvoir cependant l'obtenir, compte tenu des nouvelles restrictions imposées cette année par votre administration.

Le SNUDI-FO revendique le droit à mutation pour tous, en particulier pour les situations les plus délicates (handicap, rapprochement de conjoints, situations sociales...).

Nous porterons cette revendication à tous les niveaux, nationaux et départementaux. Ce ne sont pas aux collègues de payer l'addition de l'austérité, de la gestion à flux tendu et du manque d'anticipation dans la gestion du personnel.

Pour augmenter ce taux de satisfaction, il faut augmenter le nombre de places au concours dans tous les départements et créer des postes pour abaisser les effectifs par classe, contrairement à la politique d'austérité menée depuis des années !

En tout état de cause, dans l'intérêt des personnels et donc des élèves dont ils ont la responsabilité, **nous vous demandons, monsieur l'Inspecteur d'académie, de bien vouloir prendre toutes les dispositions afin d'accorder les exeat et les ineat des collègues qui en feront la demande.**

► *Départs en stages longs*

Cette année encore, des postes de psychologues scolaires sont restés vacants, entraînant des situations intenable pour des équipes restreintes qui doivent pourtant se répartir sur un secteur d'intervention toujours plus important.

► **Nous demandons que les départs en stage DEPS soient à la hauteur des besoins dans notre département.**

Un constat s'impose : le Ministre poursuit le démantèlement des RASED engagé par ses prédécesseurs alors que dans les GT ministériels il fait état de sa volonté de renforcer les RASED supprimés par ses prédécesseurs.

Pour notre département, si nous approuvons votre choix de permettre 10 départs en stage E à la prochaine rentrée, nous estimons cependant que ce ne sera pas suffisant pour répondre aux besoins des écoles... et ce n'est pas le dispositif PARE qui pourra répondre à ces besoins spécifiques de personnels spécialisés.

► **Nous vous demandons d'autoriser autant de départ en stage CAPA SH qu'il y a de postes vacants dans chacune des options afin de permettre aux écoles de répondre au mieux aux besoins des élèves en grande difficulté.**

► *Postes adaptés*

Depuis 2011, dans le cadre des postes adaptés, seuls 44 ETP sont à « distribuer » afin de traiter les demandes des collègues. Nous dénonçons le fait que ce nombre reste constant malgré les demandes en hausse, dans un contexte de dégradation des conditions de travail

depuis la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires et la contrainte d'un jour de travail supplémentaire. Nous constatons tous que les collègues sont globalement plus épuisés cette année et cette nouvelle organisation ne permet plus aux collègues en difficulté de pouvoir récupérer en milieu de semaine ou de s'organiser pour suivre des soins.

Nous ne pouvons accepter non plus que l'obtention d'un aménagement de 6h soit considérée par vos services comme équivalent à une journée de moins de 6h (5h15 ou 5h45 selon les organisations du temps scolaire dans certaines municipalités).

➡ **L'enveloppe horaire globale doit être intégralement utilisée pour permettre à tous les collègues demandeurs de pouvoir en bénéficier.**

Je vous remercie de votre attention.